

DOSSIER DE PRESSE
DÉCEMBRE 2014



**MIEUX IDENTIFIER
LES SOURCES
DES PARTICULES,
UNE AMBITION PORTÉE PAR
AIR RHÔNE-ALPES ET SES
PARTENAIRES FRANCO-ITALIENS
POUR AMÉLIORER
DURABLEMENT
LA QUALITÉ DE L'AIR.**



CONTACTS PRESSE :

Agence Bonne Réponse

Magali Desongins / Marie Tissier

m.desongins@bonne-reponse.fr

m.tissier@bonne-reponse.fr

Tél. 04 72 40 54 10

Sommaire

Communiqué de presse

p. 3



LES PARTICULES :
origines et enjeux

P. 4



CONNAITRE LES SOURCES DES PARTICULES :
un objectif partagé par la France et l'Italie

P. 7



**MESURER L'ORIGINE DES PARTICULES
EN TEMPS RÉEL :** la station de Lyon Centre
dans le dispositif de surveillance
d'Air Rhône-Alpes

P. 12



QUI SOMMES-NOUS ?
Présentation d'Air Rhône-Alpes
Présentation de la Région Rhône-Alpes

P. 14

Communiqué
DE PRESSE

Mieux identifier les sources des particules, une ambition portée par Air Rhône-Alpes et ses partenaires franco-italiens pour améliorer durablement la qualité de l'air

Air Rhône-Alpes, l'observatoire régional de surveillance de la qualité de l'air, se mobilise pour connaître l'origine des particules en coopération avec les régions transfrontalières et se dote de nouveaux appareils de mesure en temps réel capables d'analyser la composition chimique de ce polluant.

Mieux distinguer les sources de pollution aux particules dues aux activités humaines, de celles dont l'origine est naturelle, et quantifier la contribution effective de chaque secteur d'activité (*chauffage, transport routier, industries, agriculture, etc.*) est une condition sine qua non pour accompagner les pouvoirs publics dans la mise en œuvre d'actions efficaces à long terme et à court terme lors d'épisodes de pollution.



LA POLLUTION AUX PARTICULES, UN ENJEU MAJEUR

Les particules sont l'un des principaux polluants de l'air, en Rhône-Alpes, elles sont à l'origine de plus **des ¾ des épisodes de pollution chaque année**. La France fait d'ailleurs l'objet d'un **contentieux avec l'Union Européenne** pour non-respect des valeurs réglementaires concernant les particules. Plusieurs pays sont concernés, et en France, plusieurs régions, dont Rhône-Alpes.

La pollution de l'air, tous polluants confondus, est aussi une question majeure de santé publique. Elle est classée cancérogène certain pour l'homme par l'Organisation Mondiale de la Santé.

IDENTIFIER L'ORIGINE DES PARTICULES POUR MIEUX AGIR

Ces particules sont de natures diverses. Elles peuvent être d'origine naturelle (embruns océaniques, éruptions volcaniques, feux de forêts et érosion éolienne des sols) ou liées aux activités humaines (transport, chauffage, industries, agriculture, etc.). En moyenne sur l'année dans notre région, les particules PM10¹ sont principalement émises par le chauffage au bois non performant (cheminée ouverte, poêle ancien, bois de mauvaise qualité, etc.) qui représente 47 % des émissions. Les rejets dus au trafic routier (essentiellement Diesel), au secteur industriel et à l'agriculture sont plus minoritaires (de l'ordre de 10 à 20 % chacun). Cependant, la part de ces contributions peut varier selon les saisons.

En épisode de pollution ou dans le cadre d'une stratégie à long terme d'amélioration de la qualité de l'air, il est donc primordial d'identifier précisément l'origine et la contribution des particules à la pollution pour accompagner au mieux les pouvoirs publics dans la mise en œuvre des actions.

Pour ce faire, Air Rhône-Alpes agit sur deux fronts :

- Par des projets **d'amélioration de connaissances**, en participant, entre autres, au programme **de coopération franco-italienne ALCOTRA** sur la zone frontalière des vallées alpines² ; la France et l'Italie étant confrontées à des problématiques communes de pollution de l'air. Les travaux mis en œuvre visent à harmoniser les outils et méthodes de surveillance et à proposer de nouveaux éléments d'aide à la décision afin de bâtir, à terme, des **stratégies communes d'amélioration de la qualité de l'air**.
- Par **l'acquisition de nouveaux appareils de mesure**. Installés dans la station permanente de surveillance de la qualité de l'air urbain de Lyon Centre, ils permettent d'analyser en temps réel la composition chimique des particules et donc de connaître précisément les sources à l'origine de cette pollution. Ces informations offrent la possibilité d'observer en direct les changements de composition des particules dans l'air, d'anticiper l'arrivée des épisodes de pollution, d'estimer la contribution des sources émettrices et surtout, **à terme, d'orienter ainsi les actions d'amélioration lors d'épisodes de pollution.**

¹ Les particules PM10, de diamètre inférieur à 10 micromètres, sont assez fines pour pénétrer dans l'appareil respiratoire.

² La zone ALCOTRA (Alpes Latines Coopération TRAnsfrontalière France-Italie) est constituée des régions Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur sur la partie française et Val d'Aoste, Piémont et Ligurie côté italien.



LES PARTICULES : origines et enjeux



Les particules fines en suspension dans l'air constituent l'un des principal polluant de l'air. Elles peuvent être d'origine naturelle (érosion éolienne des sols, embruns océaniques, feux de forêts, éruptions volcaniques) ou liées aux activités humaines (chauffage, transport routier, industries, agriculture).

Ces particules présentent des effets néfastes pour la santé à court comme à long terme.

En Rhône-Alpes, elles sont à l'origine de plus de 80 % des épisodes de pollution en 2013. Les dépassements des valeurs réglementaires pour les particules PM10 observés dans de nombreuses régions, dont Rhône-Alpes, ont conduit l'Union Européenne à sanctionner la France. Le contentieux dont la France fait l'objet l'expose à des amendes colossales : 100 millions d'Euros la première année (possiblement dès 2014) et 85 millions d'Euros les suivantes.



DE QUOI PARLE T-ON ?

Ces particules se distinguent par leur taille... :

- **Les particules PM10**

de taille inférieure à 10 μm (micromètres) qui sont 6 à 8 fois plus petites que l'épaisseur d'un cheveu, elles pénètrent le système respiratoire, celles d'un diamètre supérieur sont arrêtées au niveau du nez.

- **Les particules fines ou PM2.5**

inférieures ou égales à 2.5 μm (micromètres), ont la même taille qu'une bactérie. Elles peuvent pénétrer plus profondément que les précédentes dans l'arbre respiratoire.

- **Les particules ultrafines ou PM1**

de taille inférieure 1 μm (micromètres). Ces dernières ne sont pas actuellement réglementées.

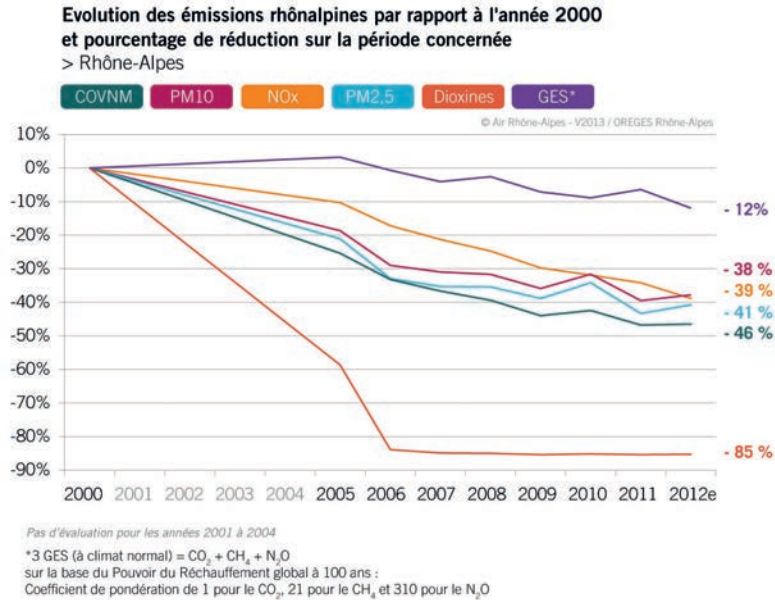
... et peuvent être classées selon trois catégories :

- **les particules primaires** qui sont émises directement dans l'atmosphère.
- **les particules secondaires**, issues de réactions physico-chimiques à partir d'autres polluants appelés précurseurs.
- **les particules remises en suspension** qui, une fois déposées au sol, peuvent être remises en suspension sous l'action du vent ou sous l'action du trafic routier.



L'ORIGINE DES PARTICULES EN RHÔNE-ALPES

Les émissions régionales de polluants sont globalement en diminution. Ainsi, depuis 2000, les particules PM10 ont reculé de 38 %. La baisse générale observée pour ce polluant est liée aux efforts de réduction des émissions dans trois secteurs : l'industrie, le transport routier et le secteur résidentiel.

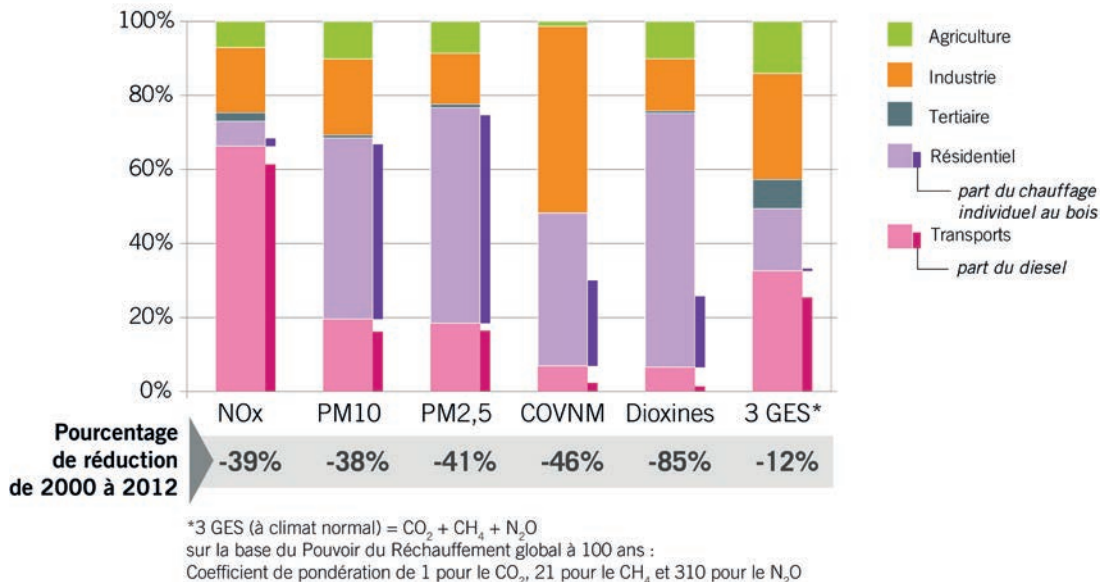


Cependant, les normes imposées par la réglementation pour les PM10 ne sont toujours pas respectées sur la région. Concernant les particules (PM10 et PM2.5) des efforts restent à faire pour réduire encore les émissions. Les deux secteurs d'activité principaux sur lesquels des actions peuvent être menées sont le résidentiel (en particulier les émissions dues au chauffage au bois non performant) et le transport routier (en particulier les émissions dues aux motorisations Diesel). Pour les PM2.5, les parts du chauffage au bois et du Diesel sont respectivement de 56 % et de 16%. Pour les PM10, ces activités représentent respectivement 47 % et 16 % des émissions.

Les secteurs agricoles et industriels sont également concernés puisqu'ils contribuent aux émissions de particules, respectivement à hauteur de 10 % et près de 20 %. Pour ces secteurs, la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles contribue à une réduction des émissions.

Contribution des secteurs d'activités dans les émissions de polluants

Rhône-Alpes - Année 2012





QUELS SONT LES ENJEUX ?

Un enjeu réglementaire et financier

La France, comme l'Italie, est l'un des 17 Etats-membres à faire l'objet d'un contentieux avec l'Union Européenne.

Ce contentieux est dû au non-respect des valeurs limites concernant les particules PM10 et à une application insuffisante des plans relatifs à l'amélioration de la qualité de l'air. Plusieurs régions, dont Rhône-Alpes, sont concernées. Au niveau national, le plan d'urgence pour la qualité de l'air (PUQA) et localement, les plans de protection de l'atmosphère (PPA) sont les principales actions mises en œuvre pour répondre à ce contentieux.

La France pourrait être assujettie à des amendes conséquentes si les plans d'actions mis en place ne permettent pas de respecter rapidement les valeurs réglementaires.

La France s'expose à une amende d'au moins **100 M€** la première année (possiblement dès 2014) et **85 M€** les années suivantes.

Un enjeu de santé publique

La taille des particules a une incidence directe sur ses effets pour la santé. Plus les particules sont petites, plus elles pénètrent profondément dans l'arbre pulmonaire. Les plus grosses sont arrêtées puis éliminées au niveau du nez et des voies respiratoires supérieures. Le rôle des particules en suspension a été montré dans certaines atteintes fonctionnelles respiratoires, le déclenchement de crises d'asthme et la hausse du nombre de décès pour cause cardio-vasculaire ou respiratoire, notamment chez les sujets sensibles (bronchitiques chroniques, asthmatiques...). Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes. La pollution de l'air extérieur est d'ailleurs aujourd'hui classée comme cancérogène certain pour l'homme par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

En 2013, environ **150 000 rhônalpins** ont subi des dépassements de la valeur limite journalière pour les particules PM10.

CHIFFRES CLÉS

- En France, on estime qu'en 2005, **42 000 décès** anticipés par an étaient liés à une exposition régulière à la pollution aux particules fines (PM2,5).
- Les coûts sanitaires, causés par les seules particules fines, sont évalués en France à **20 à 30 milliards d'euros par an**, soit environ 460 euros par habitant et par an.
- Près de **5 à 7 mois d'espérance** de vie pourraient être gagnés pour les résidents des grandes agglomérations françaises si les niveaux moyens de pollution pour les particules les plus fines (PM2,5) étaient ramenés aux seuils recommandés par l'OMS.

Un enjeu pour l'environnement et le bâti.

Les effets de salissure des bâtiments et des monuments sont les atteintes à l'environnement les plus visibles. Le coût économique induit par leur remise en état (nettoyage, ravalement) est considérable.

Ces particules ont également des effets sur la végétation : accumulées sur les feuilles des végétaux, elles peuvent entraver la photosynthèse.

Selon leur nature, les particules sont également impliquées dans les processus de changement climatique.

CONNAITRE LES SOURCES DE PARTICULES : un objectif partagé par la France et l'Italie



UNE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE POUR RÉPONDRE À DES ENJEUX COMMUNS

La France et l'Italie partagent, le long d'une frontière alpine, un espace de haute qualité et d'une sensibilité écologique exceptionnelle, constitué des régions suivantes : Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur sur la partie française et la Vallée d'Aoste, Piémont et Ligurie côté italien.

Ces régions transfrontalières sont cependant toutes confrontées à une qualité de l'air dégradée. Face à cet enjeu sanitaire majeur qui concerne 17 millions de personnes, ces régions ont choisi de s'unir pour trouver ensemble des solutions.

Avec l'objectif d'améliorer la qualité de la vie des populations et d'encourager le développement durable des systèmes économiques et territoriaux transfrontaliers, l'Union Européenne a mis en place un programme de coopération transfrontalier **ALCOTRA** (Alpes Latines Coopération TRAnsfrontalière France-Italie) dès 1991, soutenant près de 800 projets dans le domaine social, économique, environnemental et culturel. La Région Rhône-Alpes assure la gestion de la cinquième phase de ce programme européen de 2014 à 2020.

Le cinque regioni:
Liguria, Piemonte,
Provenza Alpi Costa Azzurra,
Rodano Alpi e Valle d'Aosta



Les cinq régions:
Liguria, Piémont, PACA,
Rhône-Alpes et
Vallée d'Aoste

FIGURE 1 : ZONE ALCOTRA
(SOURCE : OPUSCOLO_AERA)

C'est dans le cadre du programme 2007-2013, quatrième de sa génération, doté d'une contribution FEDER de 149,7 millions d'euros, qu'un **partenariat franco-italien sur la qualité de l'air** s'est mis en place dès 2009, suite au constat partagé le long de la frontière qu'il était urgent de proposer **l'impulsion de nouvelles stratégies territoriales** et de traiter les questions liées à la protection de la qualité de l'air. Ces partenariats sont apparus d'autant plus pertinents qu'ils apportent leur contribution à la réponse au contentieux européen sur les dépassements de valeurs limites pour les PM10.

En outre, les régions concernées ont des caractéristiques similaires en termes d'émissions de pollution atmosphériques (trafic, production d'énergie) et d'urbanisation (grands centres urbains, zones rurales peu denses, réseau routier important), justifiant d'autant ce travail en partenariat.

Ces expériences de collaborations se traduisent aujourd'hui par une facilité d'interaction entre partenaires, qui permettent, spécialement au niveau technique, mais aussi au niveau décisionnel et politique, des échanges très constructifs et efficaces.

Les partenariats se sont concrétisés, avec succès, déjà à deux reprises, à travers le projet stratégique d'Etat AERA (terminé), et le projet simple PART'AERA (en cours). Un troisième projet, dénommé SH'AIR, se mettra en place dès la fin de l'année 2014.

AERA

Un programme pour déterminer des stratégies communes de représentation et d'action dans l'espace transfrontalier

En relation avec les objectifs communautaires, le projet visait à fournir aux régions et aux organismes techniques de surveillance de la qualité de l'air des moyens pour améliorer et harmoniser les connaissances et les méthodologies relatives aux processus de planification et d'évaluation de la qualité de l'air.

Ce projet s'est fixé les objectifs suivants :

- **Comparer et mutualiser** les différents outils de surveillance de la qualité de l'air : accès aux données des réseaux de mesure, inventaire des émissions mutualisé et modélisation de qualité de l'air commune.
- **Renforcer** les plans d'amélioration de la qualité de l'air grâce à l'identification de mesures communes : état des lieux de la réglementation en vigueur et des actions politiques conduites en France et en Italie, élaboration d'indicateurs communs, mise en œuvre d'actions pilotes.
- **Développer** une stratégie transfrontalière de sensibilisation et d'implication des citoyens.

Les objectifs ont été atteints puisqu'un inventaire harmonisé des émissions de particules (sources) et une modélisation à l'échelle de la zone ALCOTRA permettant de réaliser des cartes d'exposition des populations sont opérationnels à l'échelle de la zone ALCOTRA.

LES PARTENAIRES DU PROJET

- Région Ligurie
- Région Piémont
- Région Vallée d'Aoste
- Région Rhône-Alpes.
Air Rhône-Alpes sans être directement partenaire du projet, a réalisé pour la Région Rhône-Alpes l'essentiel des missions techniques.
- Province de Cuneo
- DREAL PACA
- Air PACA
- Province de Turin



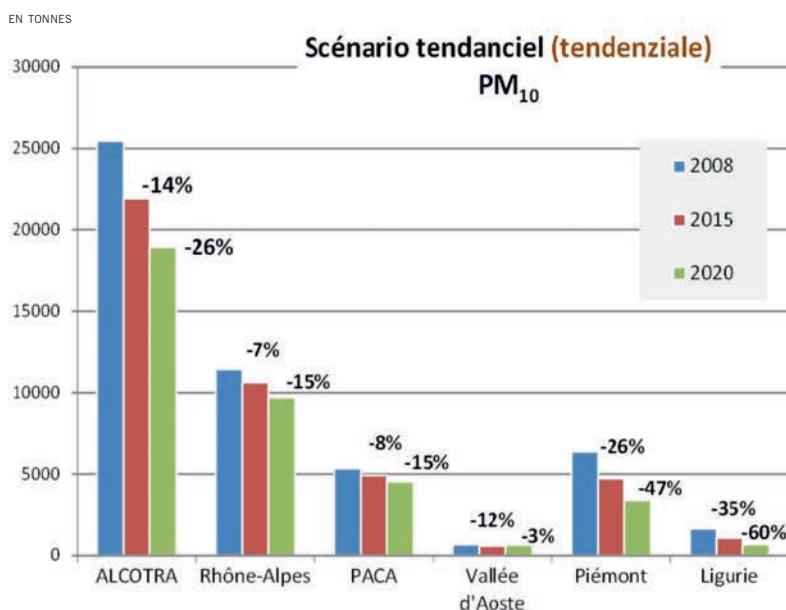
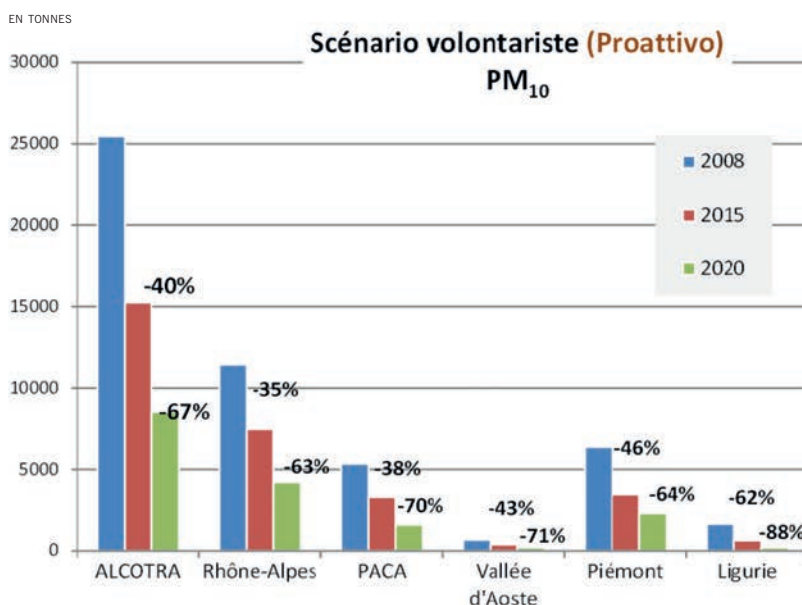
+ ZOOM SUR LES RÉSULTATS :

CHAUFFAGE AU BOIS ET QUALITÉ DE L'AIR

Le projet AERA a également évalué l'incidence de scénarios d'évolution de la filière bois-énergie sur les émissions de particules (PM10) et l'exposition des populations.

Après avoir harmonisé des données entre la France et l'Italie, liées aux émissions atmosphériques de la filière biomasse, deux scénarios ont été définis, dans l'objectif de les comparer en termes de quantité de particules émises à l'atmosphère, ils concernent le parc de chauffage des logements :

- **UN SCÉNARIO TENDANCIEL** : il s'agit d'obtenir une situation future des émissions si aucune mesure particulière n'est prise.
- **UN SCÉNARIO VOLONTARISTE** : il s'agit d'un scénario commun à toutes les régions, décrit par trois actions phares :
 - **Action 1** : 100 % des cheminées ouvertes sont remplacées en 2020 par des inserts performants.
 - **Action 2** : 100 % des appareils anciens sont remplacés en 2020 par des appareils performants du même type.
 - **Action 3** : la part des appareils performants dans les appareils neufs (modernes + performants) augmente de 20 % en 2020 par rapport au scénario tendanciel.



Ainsi, une politique volontariste commune et ambitieuse sur le bois-énergie, permettrait d'abaisser de moitié les émissions de particules dès 2020 à l'échelle de la zone ALCOTRA (scénario volontariste).

De surcroît, selon les modélisations prospectives envisagées, cette politique permettrait d'éviter l'exposition de 500 000 habitants de la zone ALCOTRA à un dépassement des valeurs réglementaires à l'horizon 2020.

PART'AERA

Un programme transfrontalier pour identifier l'origine des poussières

Le projet PART'AERA constitue la suite du travail réalisé dans le cadre du projet AERA. Si les sources de PM10 sont plutôt bien identifiées, des lacunes subsistent sur la contribution effective des différentes sources à la pollution de l'air. Cette méconnaissance freine l'harmonisation des politiques et des plans de gestion communs et transfrontaliers, sur le long terme mais aussi lors des pics de pollution. En outre, se pose le problème de la différence des pratiques de mesure en France et en Italie et donc des résultats difficilement comparables. A ce jour, il n'existe pas d'intercomparaison des méthodes de mesures (métrologiques) françaises et italiennes des particules atmosphériques.

Le fonctionnement du programme

Air Rhône-Alpes assure la coordination de ce projet. Il se terminera en mars 2015.

LES PARTENAIRES DU PROJET

- Région Ligurie
- ARPA Piémont
- Air PACA
- Air Rhône-Alpes



En complément de la subvention européenne (FEDER), Air Rhône-Alpes reçoit une subvention de la Région Rhône-Alpes, constituant la contribution publique nationale, nécessaire dans ce type de programme.

Objectifs

L'orientation principale du projet est d'approfondir et d'harmoniser les connaissances sur la mesure et l'analyse des origines des poussières, dans le but de fournir les informations utiles aux décideurs publics pour cibler et maîtriser les leviers d'actions les plus efficaces pour améliorer la qualité de l'air.

Ainsi, le projet s'est organisé autour d'une année de mesures intensives sur 4 sites (deux en France et deux en Italie) et des échanges fréquents sur les méthodes :

- **MESURES DE LA POLLUTION PARTICULAIRE** selon différentes méthodes intercomparées. En l'occurrence, la comparaison de la méthode de surveillance française (mesures automatiques toutes les heures) et italienne (mesures différées journalières) au regard de la méthode de référence européenne, également sur une temporalité journalière. Le dispositif français de surveillance validé par les instances nationales s'appuie sur un dispositif plus réactif d'information envers les autorités et la population (voir figure 2).
- **PRÉLÈVEMENTS DE PARTICULES** sur filtres pour la spéciation chimique (composition chimique), permettant d'identifier les sources majoritaires sur chacun des 4 sites.



FIGURE 2 : PRÉSENTATION DES MÉTHODES DE SURVEILLANCE FRANÇAISE (MÉTHODE ALTERNATIVE) ET EUROPÉENNE (MÉTHODE DE RÉFÉRENCE).

Résultats attendus

- **L'APPROFONDISSEMENT ET L'HARMONISATION DES CONNAISSANCES** sur l'origine des particules afin d'évaluer l'impact des principales sources : le chauffage, en particulier la biomasse, l'industrie et le trafic. Ces connaissances permettent ensuite d'orienter et prioriser les actions à privilégier afin d'agir sur les sources pour réduire cette pollution.
- **DES ÉCHANGES ENTRE EXPERTS** techniques et l'acquisition de compétences partagées
- **LA COMPARAISON QUANTITATIVE ET QUALITATIVE** des pratiques nationales de mesures.
- **LA CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNÉES** permettant de valider les outils développés dans le projet AERA à l'échelle de la zone ALCOTRA (inventaire harmonisé des émissions et logiciel de simulation pour aboutir à des cartes communes de qualité de l'air).
- **UN SITE INTERNET** www.partaera.eu retraçant les acquis du projet, contenant notamment la base de données des campagnes de mesure.

Perspectives

Le projet SH'AIR est le nouveau projet d'amélioration de qualité de l'air mis en œuvre dans le cadre du programme ALCOTRA. Il entend répondre aux questions encore récentes des ministères italiens et français sur les origines et les responsabilités de la pollution particulaire en tout point du territoire.

Les précédents projets AERA et PART'AERA ont permis de construire un partenariat solide, efficace et pérenne. Le projet SH'AIR s'appuie sur ce partenariat technique reconnu et propose une approche pragmatique ancrée sur l'échange de connaissances et d'outils afin de répondre aux attentes des décideurs et des citoyens en matière de pollution particulaire.

Le projet vise notamment à mettre en place un nouvel outil d'aide à la décision permettant d'identifier les sources majoritaires des particules (contributions des différents secteurs d'activités) en un point du territoire ALCOTRA ou sur une région entière.

Toute la dimension de coopération interrégionale voulue par les programmes européens s'affiche ici, puisque les partenaires impliqués dans le projet vont pouvoir bénéficier de l'expérience et de l'expertise de l'un d'eux, dans l'objectif commun d'être toujours plus en capacité de répondre aux problématiques locales et de soutenir l'action publique.

LES PARTENAIRES DU PROJET

- ARPA Piémont
- ARPA Val d'Aoste
- Air PACA
- Air Rhône-Alpes



En complément de la subvention européenne (FEDER), Air Rhône-Alpes reçoit une subvention de la Région Rhône-Alpes, constituant la contribution publique nationale, obligatoire dans ce type de programme.



MESURER L'ORIGINE DES PARTICULES EN TEMPS RÉEL : la station urbaine de Lyon Centre dans le dispositif de surveillance d'Air Rhône-Alpes



SUIVI DE LA COMPOSITION CHIMIQUE DES PARTICULES EN TEMPS RÉEL

Si l'on suit les niveaux de poussières fines dans l'air ambiant depuis de nombreuses années, la connaissance de leur composition n'était jusqu'alors accessible qu'après analyses de prélèvements en laboratoire. Compte-tenu des délais de retour des résultats, ces informations ne permettaient donc qu'un constat plusieurs semaines après la survenue d'un épisode de pollution.

Les dernières évolutions technologiques permettent désormais de disposer d'informations sur la composition chimique en temps réel et complètent efficacement le dispositif de surveillance des particules. Ces informations offrent la possibilité d'observer en direct les changements de composition des particules dans l'air, d'anticiper l'arrivée des épisodes de pollution, d'estimer la contribution des sources émettrices et, à terme, d'orienter les actions d'amélioration lors d'épisodes de pollution.

Air Rhône Alpes a ainsi enrichi de ces appareils la station de Lyon Centre en intégrant au cours de l'année 2014 un Aéthalomètre et un ACSM (Aerosol Chemical Speciation Monitor).

L'Aéthalomètre est un appareil d'analyse de mesure en continu du Carbone Suie (ou Black Carbon). Celui-ci permet de différencier les poussières ayant pour origine la combustion de biomasse (dont la combustion du bois) de celles émises par la combustion de combustibles pétroliers (issus en partie du trafic routier).

L'ACSM est quant à lui un spectromètre de masse destiné à la mesure en routine de la composition chimique des particules fines (sulfate, nitrate, ammonium, potassium, matière organique, chlore). Les données fournies permettent de mieux caractériser le type d'épisode de pollution et de mieux estimer la contribution des sources.

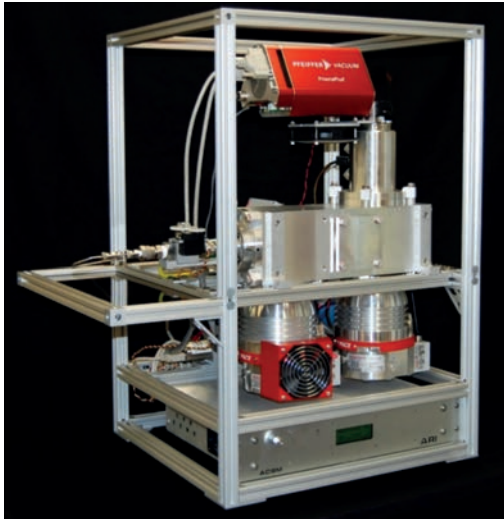


FIGURE 3 : PHOTO D'UN ACSM



FIGURE 4 : INTÉRIEUR DE LA STATION URBAINE DE LYON CENTRE

L'implantation de ces mesures en Rhône-Alpes est réalisée en lien avec une stratégie nationale de suivi de la composition chimique des particules sur le territoire français. Ces résultats ont vocation à mieux identifier les sources contributrices et à orienter les actions de réduction des émissions lors des épisodes de pollution.



UNE BASE POUR L'INFORMATION QUOTIDIENNE SUR L'AIR ET LA CARACTÉRISATION DES ÉPISODES DE POLLUTION

La station de Lyon Centre, implantée depuis 2007 est la station d'observation de la qualité de l'air la plus complète de la région Rhône-Alpes. Les informations recueillies sont utiles pour l'ensemble de la région car elles permettent de caractériser les épisodes de pollution de grande ampleur et alimentent également le dispositif national de suivi.

Elle participe au calcul de l'indice ATMO de l'agglomération de Lyon et est également intégrée dans le dispositif interpréfectoral mis en place dans le cadre des épisodes de pollution au dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, aux particules fines ou à l'ozone.

On y mesure un grand nombre de substances réglementées et non réglementées, à l'aide de mesures en continu ou de prélèvements analysés à postériori en laboratoire.

14 appareils mesurent en continu des polluants aussi nombreux que variés :

- **Les polluants réglementés** : particules (PM10 et PM2.5), oxydes d'azote, dioxyde de soufre, ozone.
- **Les Composés Organiques volatils (COV)** : 30 précurseurs de l'ozone (dont le benzène réglementé) et 9 organochlorés.
- **19 Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)** (dont le benzo(a)pyrène réglementé).
- **14 métaux lourds**
- **Dioxines et furanes** (24 congénères).
- **Les traceurs permettant d'identifier les origines des particules** : Carbone organique/Carbone élémentaire, Carbone suie (Black Carbon), espèces chimiques majeures.

Qui sommes nous ?



AIR RHÔNE-ALPES



Air Rhône-Alpes est l'organisme agréé par le Ministère chargé de l'Écologie pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air de la région.

Ses principales missions sont d'évaluer et d'informer sur la qualité de l'air de la région Rhône-Alpes, d'améliorer les connaissances sur les phénomènes liés à la pollution atmosphérique et d'accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air.

Sa constitution quadripartite (État, collectivités territoriales, représentants des activités économiques, monde associatif et personnalités qualifiées) garantit son indépendance et la transparence de l'information délivrée.

Les moyens financiers de l'observatoire proviennent de manière équilibrée de subventions d'État, des collectivités territoriales et de fonds prélevés sur la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

www.air-rhonealpes.fr



RÉGION RHÔNE-ALPES

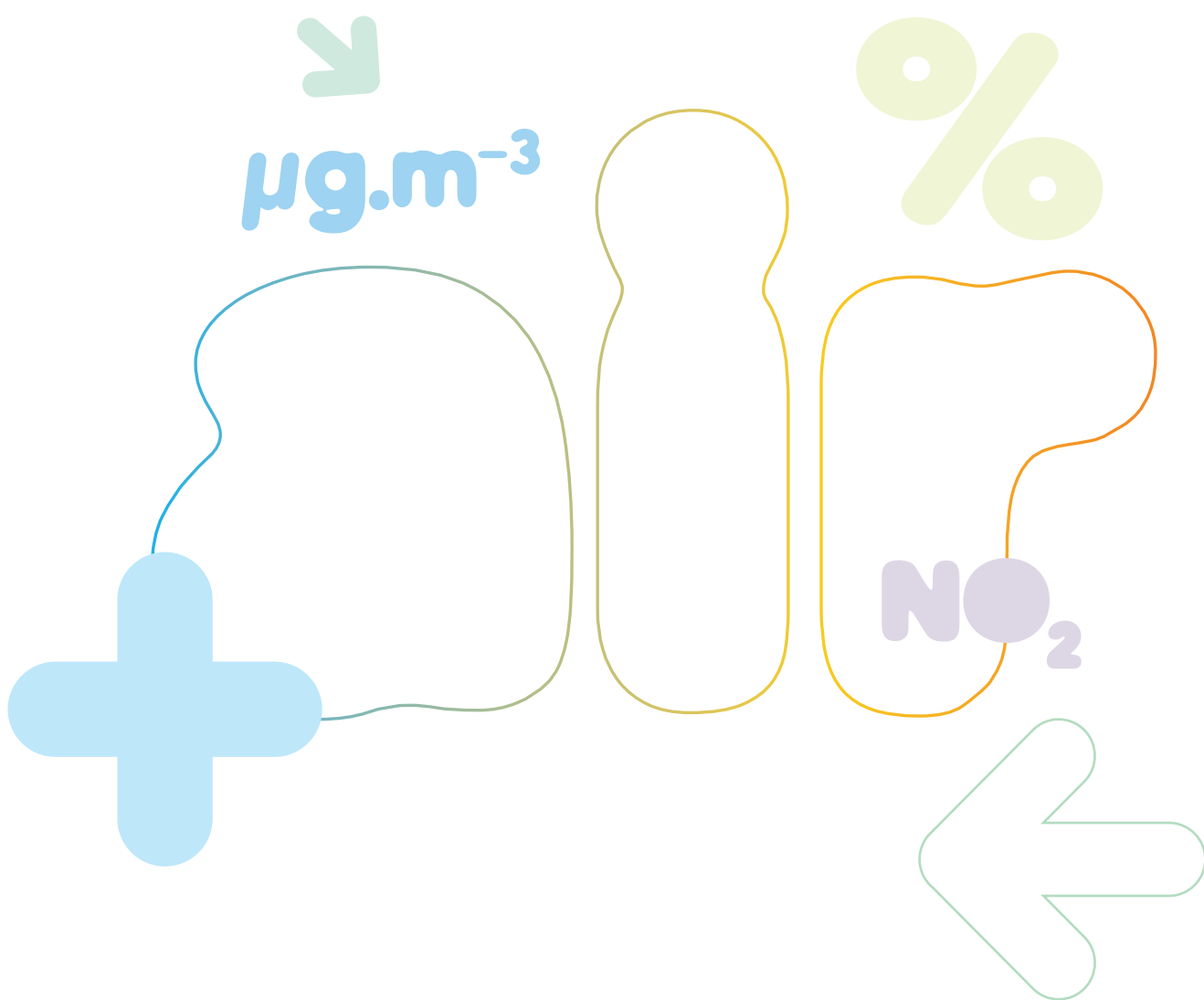


La Région Rhône-Alpes développe des politiques environnementales depuis très longtemps, et dans des domaines très divers : gestion et traitement des déchets, développement des énergies renouvelables, gestion et protection de la biodiversité, protection de la ressource en eau... Les modes d'intervention se sont également diversifiés afin d'atteindre les objectifs du développement durable : observation et amélioration des connaissances, plans de gestion des espaces naturels et de réduction des pollutions, professionnalisation des acteurs, innovation et accompagnement des filières économiques pour traduire ces objectifs en résultats concrets...

En matière de qualité de l'air, l'évolution de la législation en 2006 a fourni à la Région l'occasion de s'impliquer davantage sur cette thématique. L'adoption de la compétence proposée par l'Etat du Plan Régional de la Qualité de l'Air a été le point de départ d'un ensemble de décisions et d'actions dans ce domaine : co-pilotage avec l'Etat du schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), adhésion en 2012 à la nouvelle association régionale de surveillance Air Rhône-Alpes, soutien financier régulier à un programme d'actions depuis 2005 dans différents compartiments techniques, soutien à l'innovation technologique, participation financière au Fonds Air-Bois du plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve, soutien aux actions éducatives et citoyennes ...

Elle l'a fait également dans le champ de la coopération européenne, qui a été une forme d'intervention régionale fortement soutenue pendant la dernière période de programmation des fonds européens 2007 – 2013. Sur les 85 projets et les 26 millions d'euros du fonds FEDER (soit 18% du total) mobilisés sur le territoire de la région Rhône-Alpes pour le seul programme franco-italien Alcotra, la Région a consacré 6 millions de crédits pour 36 projets (dont 6 projets stratégiques), qui ont mobilisé près de 15 millions d'euros du FEDER. Devenue autorité de gestion du programme Alcotra pour la prochaine période 2014 – 2020, elle sera responsable du bon emploi de la dotation de 198,8 millions d'euros du fonds FEDER (+ 15% par rapport à la période 2007 – 2013) sur les 4 axes prioritaires qui font une large part à l'innovation, à l'adaptation au changement climatique, à la transition énergétique vers une économie moins carbonée et à la protection et la valorisation des ressources naturelles.

www.rhonealpes.fr



Siège social : 3 allée des Sorbiers – 69500 BRON
Tel : 09 72 26 48 90 - Fax : 09 72 15 65 64

contact@air-rhonealpes.fr

www.air-rhonealpes.fr